



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par le Conseil norvégien pour les réfugiés, organisation non gouvernementale dote du statut consultatif auprès du Conseil économique

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Contexte

Les violences sexistes ou les violences commises à l'égard des femmes restent l'un des principaux problèmes de protection dans les situations de crise humanitaire. Malgré une série de résolutions du Conseil de sécurité portant sur les femmes, sur la paix et à la sécurité et sur violences sexistes, et malgré un intérêt accru du public, les menaces auxquelles les femmes et les jeunes filles sont confrontées dans les régions en crise n'ont pas faibli. Les informations continues en provenance de la République démocratique du Congo décrivent des affaires révoltantes de viol collectif. Durant le Printemps arabe, des récits concordants ont révélé que des femmes ayant rejoint les hommes en première ligne des protestations ont été retenues, arrêtées et violées par les soldats et agents des forces de l'ordre qui étaient supposés patrouiller dans les rues pour assurer leur sécurité. Lors de la famine et de la guerre civile qui ont récemment frappé la Somalie, les femmes et les jeunes filles qui fuyaient la faim et la violence ont été kidnappées, violées et parfois tuées alors qu'elles portaient trouver refuge au Kenya ou en Éthiopie. Dans les camps, la violence perdure en raison de l'absence de protection physique (abri sûr, clôtures, portes verrouillables, etc.). Les réfugiées sont agressées lorsqu'elles vont chercher de l'eau et du bois de chauffage, se rendent dans les installations d'assainissement et d'hygiène et travaillent pour percevoir des revenus pour leur famille.

Chaque nouveau cas de conflit et de déplacement de ces dernières années a donné lieu à d'innombrables récits de discrimination, de violence et d'abus envers les femmes et les filles. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres fiables, rien n'indique que la situation des femmes et des filles déplacées s'est améliorée. L'absence d'actions efficaces a inévitablement redoublé les inquiétudes des organismes d'aide humanitaire concernant l'ampleur de la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de conflit, d'après-conflit et de déplacement et son impact sur les individus et sur la société dans son ensemble. Il est clair que dans de nombreux conflits à travers le monde, les programmes sont totalement inadéquats par rapport à l'ampleur du problème.

Lutte contre les inégalités entre les sexes et contre les violences dirigées contre les femmes en période de conflit et à la sortie d'un conflit : maintenir l'attention sur les femmes et les filles

C'est dans ce contexte que le Conseil norvégien pour les réfugiés a décidé d'accorder plus d'importance à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et à la promotion de l'égalité entre les sexes. Le Conseil norvégien pour les réfugiés est une organisation humanitaire indépendante, qui soutient les personnes déplacées, principalement en raison d'un conflit. Sa mission consiste à fournir un logement ainsi qu'un accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat, à améliorer l'accès aux services éducatifs appropriés ainsi qu'à garantir la sécurité alimentaire immédiate et à long terme et l'accès à la justice, le tout dans le but de mettre fin aux déplacements le plus rapidement possible et de promouvoir des solutions durables et librement consenties.

Ces dernières années, une action concertée a été menée afin d'utiliser les sexesopécificités pour comprendre le contexte de violence et développer en réponse des programmes de promotion de l'égalité d'accès à la protection et à l'assistance.

Les capacités ont été renforcées, tout comme la sensibilisation aux violences sexistes et à l'importance de les prévenir. Le principe de précaution est le minimum attendu dans toutes les actions humanitaires. Toutefois, la sensibilisation aux mesures à prendre pour y parvenir est souvent insuffisante et dans certains cas, les activités mises en œuvre par des acteurs humanitaires bien intentionnés font courir un plus grand danger aux femmes et aux jeunes filles.

Le Conseil norvégien pour les réfugiés est constamment confronté à la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, et a mis au point des programmes dans divers contextes. Il souhaite à présent développer ses compétences afin de concevoir et de mettre en place des réponses efficaces pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les cas où elles font encore défaut et où des acteurs supplémentaires sont nécessaires. Attentif au préjudice potentiel que des demi-mesures pourraient causer, le Conseil pilote différentes catégories d'activités afin de développer ses capacités et apporter ainsi une réponse multisectorielle aux victimes de violences. Alors que la priorité continue d'être accordée aux femmes et aux filles, qui représentent une catégorie systématiquement dénigrée lorsque la loi et l'ordre sont affaiblis, il est important que les hommes soient impliqués dans la mobilisation communautaire et les autres efforts visant à faire évoluer les mentalités et les comportements et à réduire les violences perpétrées. Ces dernières années, les hommes victimes de violences sexuelles ont fait l'objet d'une plus grande attention. Il est certain que ce problème doit être résolu mais il est important qu'il ne détourne pas toute l'attention et toutes les ressources consacrées à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Le Conseil est fermement convaincu que la plupart des violences sexuelles dans les situations de conflit sont perpétrées sur des femmes, par des hommes. Il pense que les interventions visant à prévenir les violences sexistes et à y répondre doivent continuer à viser les femmes et les filles.

Impact de l'insécurité des droits fonciers et du manque d'accès à la terre sur les femmes déplacées

La sécurité des droits fonciers constitue l'un des thèmes prioritaires des programmes d'information, de conseil et d'aide juridique du Conseil norvégien pour les réfugiés. Ce dernier est l'une des principales organisations spécialisées dans les problèmes de logement, de terre et de propriété des personnes déplacées. Il défend la sécurité des droits fonciers en faisant appel au système judiciaire et aux organes coutumiers de résolution des litiges. Les difficultés auxquelles les femmes déplacées sont confrontées dans l'exercice de leurs droits au logement, à la terre et à la propriété sont particulièrement préoccupantes. Les informations relatives à l'impact du conflit et du déplacement des femmes sur l'accès de ces dernières au logement, à la terre, à la propriété et sur la sécurité de leurs droits fonciers font cruellement défaut. Il est légitime de s'inquiéter du fait que le système judiciaire et les organes coutumiers de résolution des litiges discriminent les femmes et de craindre que les initiatives visant à régler les problèmes de logement, de terre et de propriété finissent souvent par confirmer voire exacerber les manifestations de discrimination à l'égard des femmes. De plus, l'insécurité des droits fonciers des femmes affecte sensiblement leur capacité à obtenir de l'aide, à développer des moyens de subsistance viables et à trouver des solutions durables.

Les femmes déplacées sont particulièrement vulnérables aux violences sexistes dès lors qu'elles ne jouissent plus de la protection offerte par leur logement et leur communauté. La perte de la sécurité des droits fonciers, des actifs et des revenus est

liée aux stratégies de survie qui renforcent l'exposition à la violence et à l'exploitation. Les femmes sont confrontées à des problèmes de logement, d'accès à la terre et de propriété durant toutes les phases de leur déplacement, y compris lors du retour et de la reconstruction. Par exemple, lorsque des femmes devenues veuves reviennent sur les terres qui appartenaient à leur famille, on les empêche souvent de les exploiter car elles ne possèdent pas de droits sur ces terres : leur accès à ces terres dépend des droits de leur mari ou de leur père qui, une fois décédé, les expose à une privation de terres et de logement. Lorsque les terres sont régies par le droit commun, les noms des femmes sont souvent exclus des titres de propriété et cela peut poser un problème majeur lorsqu'elles reviennent pour récupérer les terres occupées par un tiers, car il est extrêmement difficile pour les femmes de prouver leurs droits fonciers. Dans de nombreux pays, les femmes ont des droits égaux garantis par la loi mais ils ne sont pas appliqués et elles continuent de souffrir de manière disproportionnée.

Le Conseil norvégien pour les réfugiés pense qu'il est primordial de recueillir davantage d'informations sur les interdépendances entre l'insécurité des droits fonciers, la vulnérabilité des femmes et les violences à leur encontre, car les données actuelles sont anecdotiques. Dans le contexte de cet objectif, la grande expérience acquise par le Conseil en matière de sécurité des droits fonciers des femmes déplacées dans le cadre de son programme d'information, de conseil et d'aide juridique servira de fondement à un rapport sur les droits au logement, à la terre et à la propriété des femmes déplacées (publication le 8 mars 2013). Celui-ci inclura une analyse sur le caractère central des droits fonciers des femmes dans la prévention des violences sexistes et leur réponse. La méthodologie qualitative de ce rapport inclut une identification des tendances et une analyse des dossiers d'aide juridique, complétées par une étude sur certains aspects spécifiques des droits des femmes au logement, à l'accès à la terre et à la propriété dans les pays où le Conseil intervient : Afghanistan, Colombie, Liban et Libéria, Soudan du Sud et Territoires palestiniens occupés.

Renforcement des capacités à la base

Les organisations de la société civile (notamment les groupes de femmes) sont mieux que quiconque à même de combler le fossé entre la politique mondiale et les réalités locales. Les groupes locaux de femmes connaissent souvent parfaitement la situation locale, bénéficient de la confiance de la population et des acteurs locaux et comprennent les causes profondes des conflits, y compris les problèmes de logement, d'accès à la terre et de propriétés. Le fait de collaborer avec ces groupes et de leur fournir les connaissances, les compétences et les ressources nécessaires pour défendre les droits des femmes multiplie les chances de réussite des interventions et d'appropriation locale des approches et des solutions adoptées.

Conclusion

Le Conseil norvégien pour les réfugiés préconise vivement de se concentrer sur les violences à l'égard des femmes et jeunes filles sur le long terme.

Le Conseil préconise vivement de continuer à se concentrer sur le développement des services multisectoriels pour la prévention des violences sexistes et l'aide aux victimes de ces violences et d'y allouer des ressources conséquentes.

Le Conseil encourage vivement la Commission de la condition de la femme à inclure dans ses travaux une analyse sur l'insécurité des droits fonciers des femmes déplacées et ses interdépendances avec la violence. Il encourage également la Commission à progresser dans l'élaboration d'un plan d'action sur cette question afin de réduire les risques de violences sexistes, de renforcer la résilience et de promouvoir la réhabilitation.
